



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 2293

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le coût total que représente sur le budget de l'Etat le fonctionnement des lycées publics français à l'étranger, et cela pour chaque année depuis 1995.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, durant ces dernières années, n'a jamais ralenti son effort budgétaire en faveur de l'enseignement français à l'étranger. La subvention du ministère des affaires étrangères à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a connu depuis 1995 des augmentations sensibles : 213 758 euros en 1995 ; 277 319 362 en 1996 ; 276 063 547 en 1997 ; 284 261 731 en 1998 ; 300 258 922 en 1999 ; 304 013 780 en 2000 ; 310 369 991 en 2001 ; 313 633 195 en 2002.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2293

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2954

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4272